

Conditions d'utilisation du logo de la formation continue obligatoire reconnue

Vous pouvez utiliser le logo de la formation continue obligatoire reconnue commun à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et à la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) pour faire la promotion de votre formation dans vos documents et communications. Par contre, il est **formellement interdit** d'utiliser les logos officiels de la RBQ, de la CMMTQ ou de la CMEQ sur quelque support que ce soit.



Ne pas déformer le logo (ne pas l'étirer ni le compresser).



Assurez-vous d'avoir un bon contraste avec l'arrière-plan.



La taille minimum à utiliser pour l'écran est 130 px de large (taille recommandée : 180 px) et il faut laisser un dégagement (marge) de 20 px tout autour du logo.

